



Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>
Siège social : Centre Hospitalier de Meaux, 6/8 rue St-Fiacre, 77100 Meaux
Tél : 01 64 35 38 13 – Fax : 01 64 35 37 06 – e-mail : f-thuillier@ch-meaux.fr

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil – Tél : 01 34 06 61 20 – e-mail : Francois.Aubart@wanadoo.fr
Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Drs. F. Fraisse (SNMRHP), M. Marchand (SYNPA), P. Pelloux (AMUHF)
Secrétaire : Dr F. Thuillier, Meaux - Secrétaires Adjointes : Drs J.P. Garnier, M. Vaubourdolle, Paris - Trésorière : Dr P. Suter, Montfavet
Délégués généraux : Ds N. Skurnik, Neuilly-sur-Marne, B. Mangola, Macon Délégué contentieux : Dr B. Certain, Paris

AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes Hospitaliers de France)
Président : P. Pelloux
Fax : 01 60 10 72 62
e-mail : patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr

CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes hospitaliers et hospitalo-universitaires)
Président : M. Debout
Tel : 04 77 12 05 23
e-mail : patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr

FNSPBH

(Fédération Nationale des Syndicats de Praticiens Biologistes Hospitaliers)
Président : J.G. Gobert
Tel : 01 42 16 26 52
e-mail : jean-gerard.gobert@psl.ap-hop-paris.fr

SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)
Président : Th. Dufour
Tel : 02 38 51 47 24
e-mail : thierry.dufour@chr-orleans.fr

SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)
Président : J.L. Bourdain
Tel : 01 34 97 40 68
e-mail : j-lbourdain@ch-mantes-la-jolie.rss.fr

SNBHP

(Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux Privés)
Président : R. Caillet
Tel : 01 48 71 06 74

SNACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens CU et CES)
Président : J.F. Dilhas
Tel : 01 64 92 92 92
e-mail : snacc@aol.com

SNGC

(Syndicat National de Gériatrie Clinique)
Président : J.M. Vetel
Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39
e-mail : jmvettel@ch-lemans.fr

SNMRHP

(Syndicat National des Médecins Réanimateurs des Hôpitaux Publics)
Président : PE. Bollaert
Tel : 03 83 85 14 94
e-mail : pe.bollaert@chu-nancy.fr

SNPHPU

(Syndicat National des Pharmaciens Praticiens Hospitaliers et Praticiens Hospitaliers Universitaires)
Président : G. Aulagner
Tel : 04 72 35 73 07
e-mail : gilles.aulagner@chu-lyon.fr

SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)
Président : P. Laurent
Tel : 05 59 92 47 23
e-mail : philippe.laurent@ch-pau.fr

SPS

(Syndicat des Psychiatres de Secteurs)
Président : N. Skurnik
Tel : 01 49 44 40 40
e-mail : nskurnik@yahoo.fr

SUH

(Syndicat des Urgences Hospitalières)
Président : D. Sebbe
Tel : 02 97 28 40 86
e-mail : domlouam@aol.com

SYMHOSPRIV

(Syndicat National des Médecins des Hôpitaux et Etablissements de Soins Privés à but non lucratif)
Président : M. Angebault
Tel : 01 49 08 20 20
e-mail : marcangebault@chsp.asso.fr

SYNPA

(Syndicat National des Praticiens Attachés)
Présidente : M. Marchand
Tel : 01 40 03 24 71
e-mail : martine.marchand@rdb.ap-hop-paris.fr

REFORME HOSPITALIERE : INTEGRATION DE LA PHARMACIE AU CHU QUELLE CONFIANCE PEUT-ON ACCORDER AU GOUVERNEMENT ?

L'ordonnance du 15 Juin 2000, traduisant la volonté du Ministère de l'Education Nationale, et la loi du 17 Janvier 2002 votée à l'unanimité par le Parlement, ont intégré la pharmacie au CHU et abrogé la loi 79-04 dite loi « Delong », plaçant dans un **vide juridique tous les universitaires pharmaciens - praticiens hospitaliers.**

En Janvier 2003, le Ministre de l'Education Nationale a prorogé les 3 sections de pharmacie du 11^{ème} groupe (39, 40, 41) du CNU pour une durée limitée (1 an) afin de permettre l'installation d'un C.N.U. pharmacie, comparable au C.N.U. médecine, conformément à la nouvelle législation.

En Novembre 2003, le Ministre de la Santé a confirmé que la rentrée 2004 verrait l'intégration de la pharmacie au CHU sur la base de textes réglementaires rédigés, suite à une série de réunions constructives (entre les deux conseillers, les services ministériels et les représentants de la profession : syndicats, doyens, C.N.U. ...) qui ont objectivées un **consensus fort** sur les nombreux points abordés. Ce consensus, s'inscrivant inévitablement dans le cadre des négociations visant la réforme hospitalière en général et plus récemment, hospitalo-universitaire, constituait un gage fort de la confiance mise dans le Ministre de la Santé.

Or, le Ministre de l'Education Nationale vient de publier un arrêté en date du 5 Mars 2004 relatif au renouvellement du Conseil National des Universités fait sur la base des textes anciens. Cette démarche désavoue les engagements ministériels, et confinerait les universitaires enseignants praticiens dans une illégalité inacceptable.

Quelle confiance peut-on accorder à un gouvernement où le Ministre de l'Education Nationale prend des décisions en Mars 2004 qui sont à l'opposé de ce qu'il avait fait dix mois plus tôt, où les engagements d'un Ministre sont contredits trois mois plus tard par les décisions d'un autre et qui prend des décisions contraires aux lois votées à l'unanimité par le Parlement ?

Nous exigeons donc l'annulation de l'arrêté du 5 Mars 2004 relatif à l'élection des membres du CNU et les publications sans délai des décrets d'application rédigés par les services administratifs des deux ministères de l'Education Nationale et de la Santé :

- d'une part, le **décret relatif au nouveau CNU-pharmacie** et l'arrêté de mise en place
- d'autre part, **les modifications du décret 84-135** concernant les statuts des personnels concernés

afin qu'il soit soumis à la signature du Ministre de la Santé et à celle du Ministre de l'Education Nationale et publiés avant la fin du mois de Mars 2004.

Il en va de la confiance accordée au gouvernement dans l'ensemble des négociations Hôpital 2007.

Faute d'une telle publication, nos organisations appelleraient l'ensemble de leurs adhérents à des mouvements revendicatifs forts.

Paris, le 12 Mars 2004

Dr F. AUBART
Président CMH

Pr G. AULAGNER
Président SNPHPU

Pr JG. GOBERT
Président FNSPBHU